

# Principal de collège ou Imam de la République ? La question qui tue...

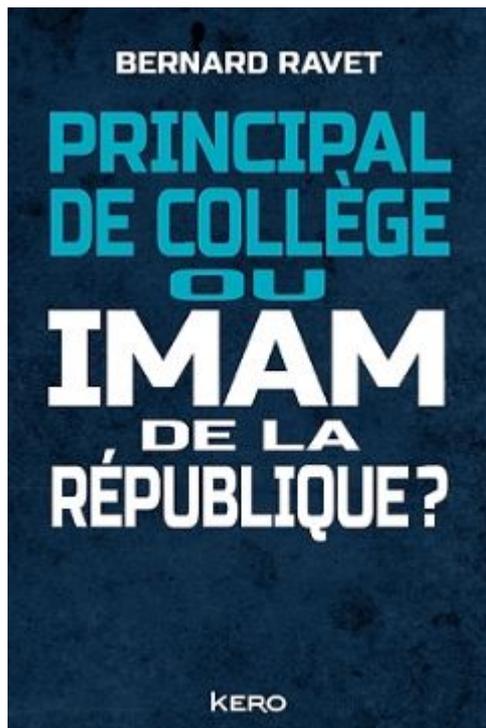


Journalistes, experts, et aussi certains élus, soutiennent que la radicalisation islamiste s'apprend en prison, pour la raison que la plupart des terroristes ont été connus pour des faits de délinquance. A les entendre, on pourrait croire que l'on a envoyé en prison d'innocents agneaux qu'il aurait fallu préserver du contact impur avec le mal, oubliant que ces derniers avaient déjà un bon niveau.

C'est surtout une façon de remettre en cause le principe même de la prison qu'une certaine gauche conteste, pour la remplacer par des peines de substitution, le port d'un bracelet électronique par exemple. Avec les résultats que l'on a pu voir : le cas du Père Hamel n'est que l'un des nombreux douloureux exemples.

En fait, la radicalisation – ou plutôt le radicalisme – commence bien avant la case prison et est beaucoup plus

répandue qu'on ne l'a cru.



Dès l'école, nous dit Bernard Ravet, ancien chef d'établissement de collège qui publie un ouvrage intitulé *Principal de collège ou Imam de la République*.

Maintenant à la retraite, Bernard Ravet fait un état des lieux alarmant de la situation des collèges des zones dites défavorisées, autrement dit des quartiers à forte population issue de l'immigration maghrébine.

Dès un très jeune âge, les élèves font preuve d'une pratique communautariste, rigoriste, intransigente et sectaire de l'Islam qui crée une atmosphère pesante, voire menaçante, pour les non-musulmans, enseignants comme élèves. D'ailleurs, ces derniers fuient au bénéfice de l'enseignement privé.

Tout devient compliqué et dangereux dans ce genre d'établissement ce qui met constamment l'institution dans l'obligation de biaiser jusqu'à trahir ses principes : se résoudre à séparer garçons et filles pendant certains cours de SVT par exemple, donc au final d'agir en se conformant à l'islam et non aux fondamentaux de l'école laïque.

L'affirmation de l'identité musulmane peut se faire de manière passive : mot de dispense pour la piscine, voile retiré à la toute dernière minute, absence massive des élèves lors des fêtes de l'Aïd, ce qui rend dans la pratique les cours impossibles ce jour-là, et par rebond, institutionnalise en quelque sorte la fête musulmane en fête chômée.

Elle peut l'être aussi de manière ouvertement violente : jets de canettes sur tout membre du personnel féminin qui osera porter une robe, rapporte Bernard Ravet qui devait faire escorter son personnel féminin jusqu'à la voiture.

De manière plus générale, c'est l'école tout entière qui est contestée dans sa raison même d'être, puisque pour les élèves musulmans la loi de Dieu est supérieure à celle des hommes.

Entre exigences et menaces, le personnel enseignant ou administratif est placé sous tension permanente et ne peut guère compter sur sa hiérarchie. On se souvient comment le chef d'établissement de Creil, qui avait été le premier à exclure deux élèves voilées, a dû lutter seul avant qu'une loi ne soit enfin votée en 2004.

Mais ce cas est rare. Les autorités de l'Éducation nationale camouflent, font le dos rond. Dans cette institution, nous dit Bernard Ravet, le mot d'ordre est : *pas de vague* . On n'a aucun mal à croire que les chefs d'établissement soient choisis pour leur aptitude à pratiquer la langue de bois. On a tous pu voir ces chefs d'établissement qui, à la suite d'une agression, déclarent sans vergogne devant les cameras que leur établissement n'a pas de problème et qu'ils ne comprennent pas.

Selon d'autres sources, il arrive qu'un chef d'établissement, renonçant à faire respecter le principe de laïcité et de neutralité scolaire, prenne des mesures spéciales pour s'adapter aux particularités musulmanes, tel celui qui , empreint de compassion pour les élèves pendant le Ramadan,

mettait à leur disposition une salle avec matériel vidéo pendant les heures de cantine.

Enfin, il n'est pas rare que les élèves bénéficient de la complicité des surveillants, pour lesquels, qui de par leur proximité d'âge et leur fonction, peuvent facilement être aux côtés des élèves, voire les embrigader.

Pourtant, l'institution est au courant de la situation depuis longtemps. En 2004, elle reçoit le rapport sur les signes et manifestations d'appartenance religieuse remis par Jean-Pierre Obin, inspecteur général de l'Éducation nationale, qui faisait déjà état d'une situation inquiétante. Ce rapport signalait ce que révèle aujourd'hui le livre de Bernard Ravet : prosélytisme à la cantine, refus de certaines disciplines d'un côté et de l'autre refoulement ou déni des enseignants. Le rapport fut promptement mis sous le boisseau et l'inspecteur général taxé d'islamophobie.

Aujourd'hui, l'Éducation nationale recense plus de 800 cas de radicalisation chez les élèves. Quand on constate que les exigences musulmanes sont maintenant la norme : à commencer par les exigences alimentaires, comme en témoigne la dernière décision de justice qui enjoint la municipalité de Chalon-sur-Saône de fournir des repas sans porc, quand on constate comment les programmes d'Histoire font la part belle à l'enseignement d'un islam idéalisé, ou le summum, quand l'enseignant est prié de ne pas contrarier les croyances d'un élève même si elles vont à l'encontre de vérités scientifiques, on craint de savoir à quels signes l'Éducation nationale reconnaît les radicalisés.

**Florence Labbé**

---